



AULAB
CONCEPTEUR D'AVENIRS

L'

Bservatoire

DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

EN PARTENARIAT
AVEC LA CCI
DE BÉTHUNE



JUIN 2009

NUMÉRO

3



Le commerce indépendant, traditionnel et de proximité

◦ REPÈRES

Le périmètre de compétences de la CCI de Béthune et de l'AULAB représente :

- 287 993 (RGP 2009) habitants, soit 20% de la population du Pas-de-Calais et 7% de celle du Nord Pas-de-Calais.
- Une superficie de 67 394 hectares, soit une densité de population de 421 habitants au km² contre 217 pour le département et 322 pour la région.
- 4 EPCI regroupant 100 communes
- 2735 CITP (Commerces Indépendants, Traditionnels et de Proximité), soit 2585 entrepreneurs et 5311 salariés.

◦ DESCRIPTION DE L'ETUDE / OBJECTIFS

A la suite de la publication de l'offre commerciale des plus de 300 m² au 31 mars 2008, la présente étude a pour objet un état des lieux au 31 décembre 2008, des commerces indépendants, traditionnels et de proximité (CITP) des centres-villes des communes de l'arrondissement de Béthune.

Cet état des lieux a un double objectif : quantitatif et qualitatif.

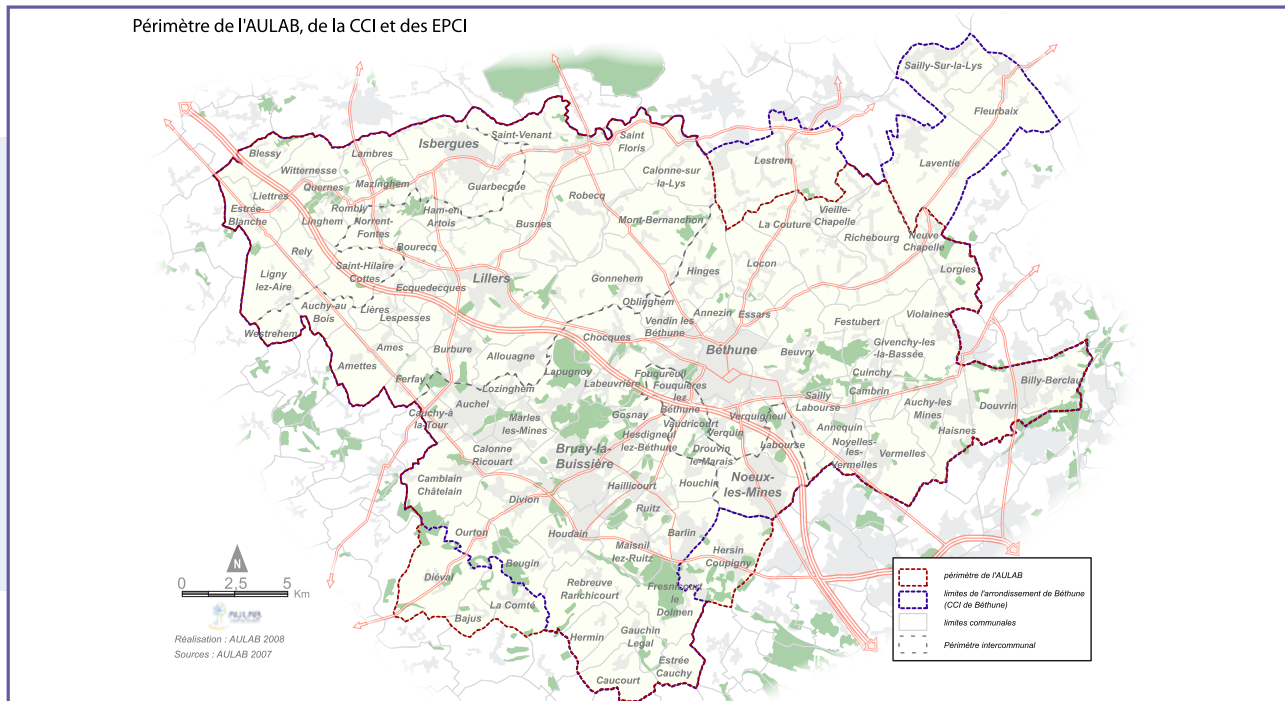
- Quantitatif, il s'agit de dénombrer les CITP des différents centres-villes et villages du territoire étudié. Cette étude sera mise à jour régulièrement afin de mesurer l'évolution de cette offre commerciale.
- Qualitatif, il s'agit de mesurer les effets de la Loi de Modernisation de l'Économie (LME) et plus précisément les impacts de la réforme de l'urbanisme commercial. Cela permettra aussi d'évaluer les résultats des différentes actions menées par le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC). Enfin, cela permettra d'apprécier, de détecter et même d'anticiper d'autres problématiques, comme par exemple l'éventuelle disparition d'une structure commerciale liée à l'âge de l'entrepreneur.

Cette étude est également une des premières menée dans le cadre de la future CCI de l'Artois. C'est donc pour cela que sont fournis quelques éléments d'analyse et de comparaison avec les territoires de la CCI de Lens et d'Arras afin d'alimenter la réflexion.

Périmètre de l'étude

Cette étude ne prend en compte que les CITP immatriculés au registre des commerces et des sociétés de la CCI de BETHUNE (ne sont donc pas repris les artisans, les professions libérales... et les surfaces de moins de 300 m² non indépendantes).

L'analyse menée dans ce document fait référence au périmètre de compétences de l'AULAB et de la CCI de Béthune. Ce périmètre inclut 4 communes des Communautés de Communes Mont de Flandre / Plaine de la Lys et Flandres Lys : Lestrem, Laventie, Fleurbaix et Sully-sur-la-Lys qui font partie de l'arrondissement de Béthune. Par contre, les communes de Diéval, Bajus, La Comté et Hersin-Coupigny ne sont pas reprises dans l'étude du fait de leur appartenance à d'autres arrondissements.



o LEXIQUE

- **Commerce** : le commerce de détail consiste à vendre des marchandises dans l'état où elles sont achetées (ou après transformation mineure) à une clientèle de particuliers, quelles que soient les quantités vendues. Cette activité de commerce peut aussi recouvrir la livraison et l'installation chez le client (meubles, électroménager). Il comprend le commerce de détail alimentaire et non alimentaire. Il concerne aussi le commerce et la réparation automobile, les services aux particuliers et les hôtels, restaurants, cafés.
- **Alimentaire** : commerces d'alimentation générale, supérettes, commerces de détail alimentaire sur éventaires et marchés, boucheries, charcuteries, primeurs, traiteurs...
- **Non alimentaire** :
 - commerce de détail non alimentaire en magasin et sur éventaires et marchés,
 - équipement de la personne (commerce de détail d'habillement, de chaussures, de maroquinerie, de bijouterie, d'horlogerie, d'articles de sport et de loisirs...),
 - santé, beauté (commerce de détail de produits pharmaceutiques, d'articles médicaux et orthopédiques, de parfum et produits de beauté...),
 - équipement du foyer (commerce de détail de meubles, d'appareils électroménagers, de radios, télévisions, de quincaillerie, bricolage, de fleurs, de combustibles...),
 - tabac, journaux, papeterie,
 - biens d'occasion.
- **Auto, moto** : commerce, entretien et réparation de véhicule automobile et de motocycles, commerce de détail d'équipement automobile, de carburant, location de courte durée de véhicules automobiles et contrôle technique automobile.
- **Services aux particuliers** :
 - réparation (chaussures, matériel électronique, appareils électroménagers, bijoux, horloges, articles personnels...), agence de voyages, agences immobilières, blanchisserie, coiffure et soins de beauté. Mais aussi les ventes par correspondance et à domicile.
 - hôtels, restaurants, cafés, terrains de camping.

EPCI de l'Arrondissement de Béthune

- Artois Comm : Communauté d'agglomération Artois Comm
- CCAF : Communauté de communes Artois Flandres
- CCAL : Communauté de communes Artois Lys
- CCNE : Communauté de communes Noeux et environs
- CCFL : Communauté de communes Flandre Lys
- MFPL : Communauté de communes Mont de Flandre / Plaine de la Lys

Partenaires

- Les différentes EPCI concernées
- CCI de Lens
- CCI d'Arras
- CRCI Nord Pas-de-Calais
- Assedic du Pas-de-Calais
- Trésorerie Générale du Pas-de-Calais

Analyse de l'offre commerciale indépendante, traditionnelle, de proximité

○ Arrondissement de BETHUNE

- 100 communes
- 287 973 habitants
- 2 735 établissements de moins de 300 m²

○ Arrondissement de LENS

- 39 communes
- 368 221 habitants
- 2 845 établissements de moins de 300 m²

○ Arrondissement d'ARRAS

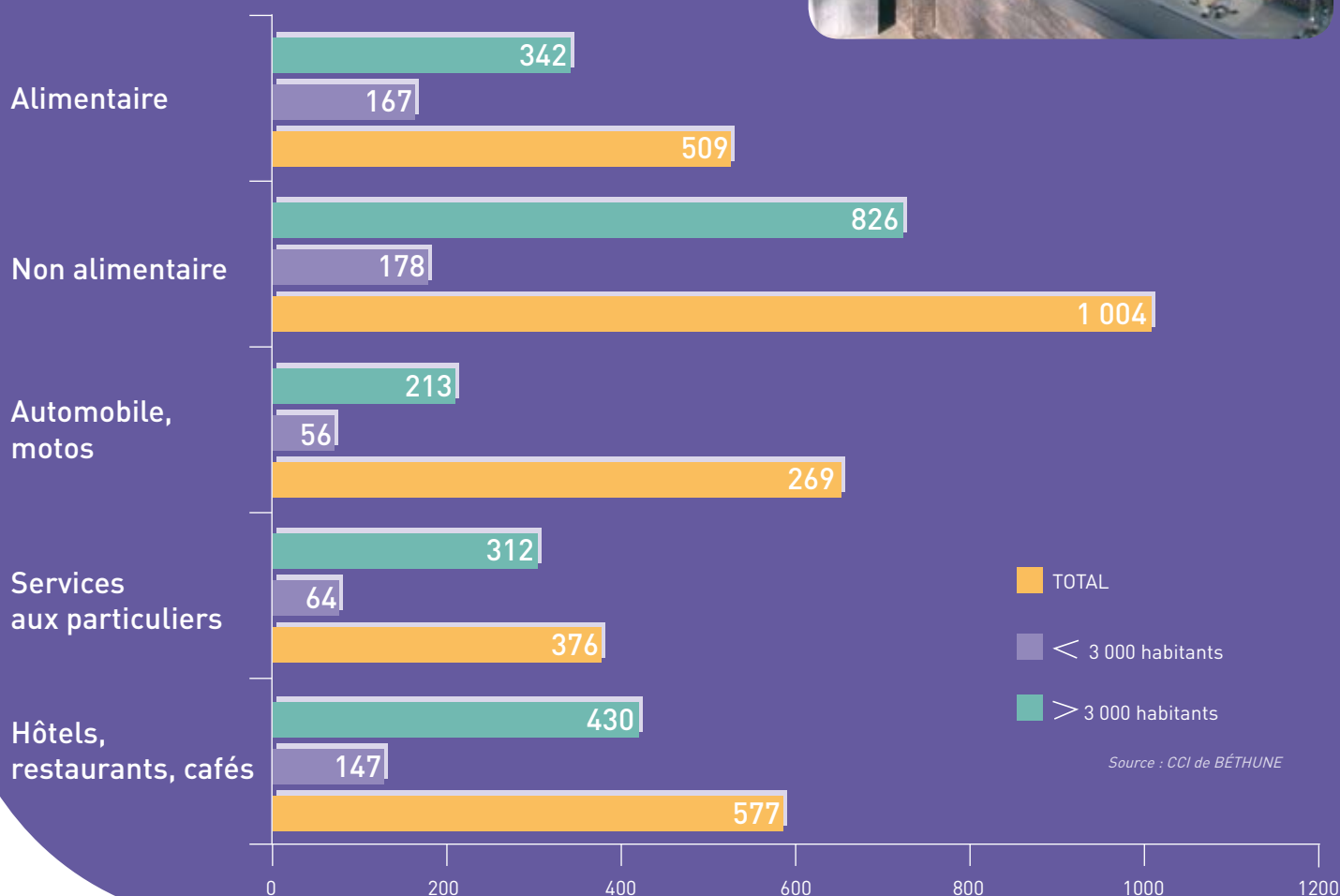
- 280 communes
- 251 082 habitants
- 2 456 établissements de moins de 300 m²

Sources : CCI de BÉTHUNE - CCI de LENS - CCI d'ARRAS

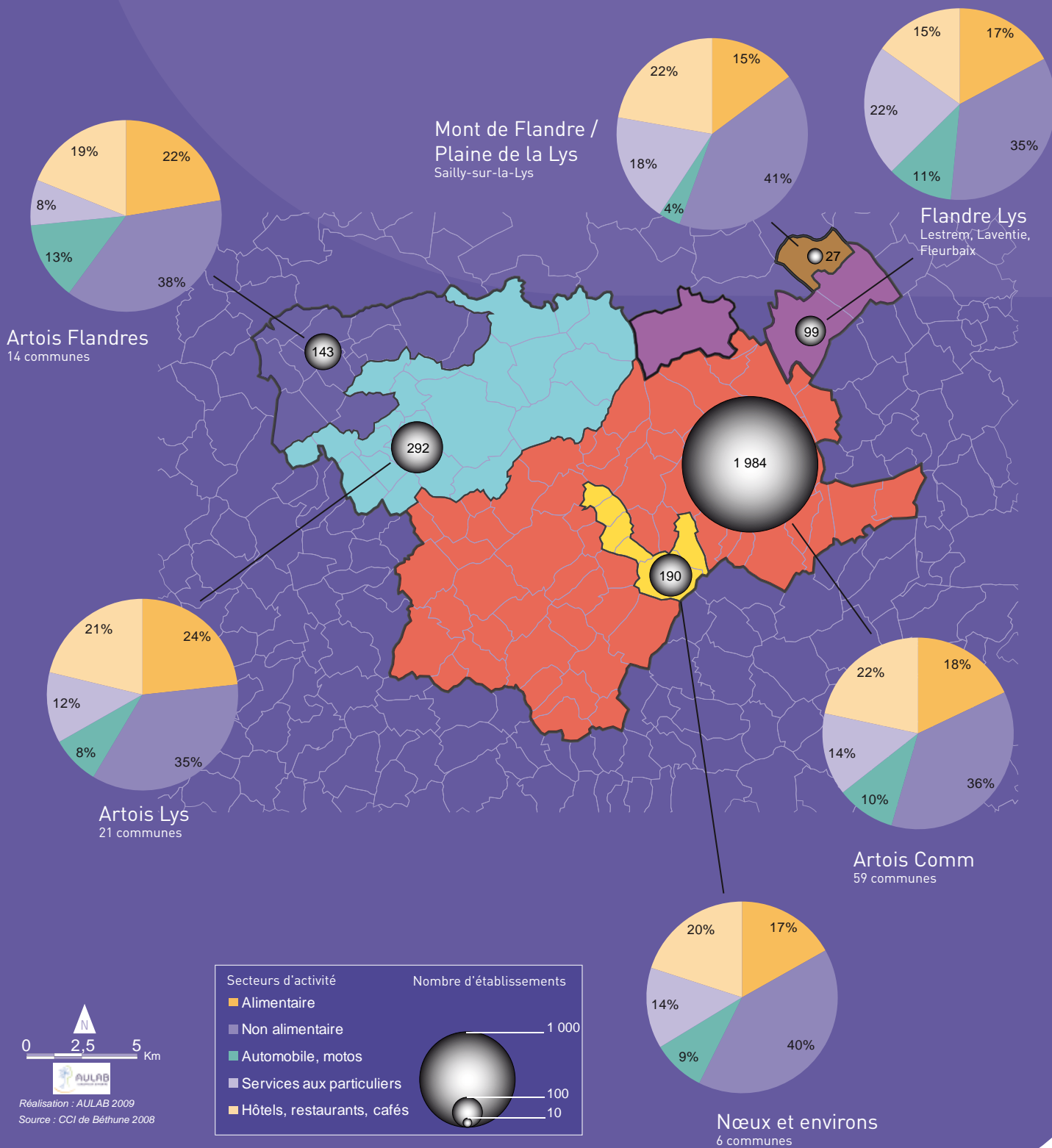
Structure de l'offre commerciale

○ ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

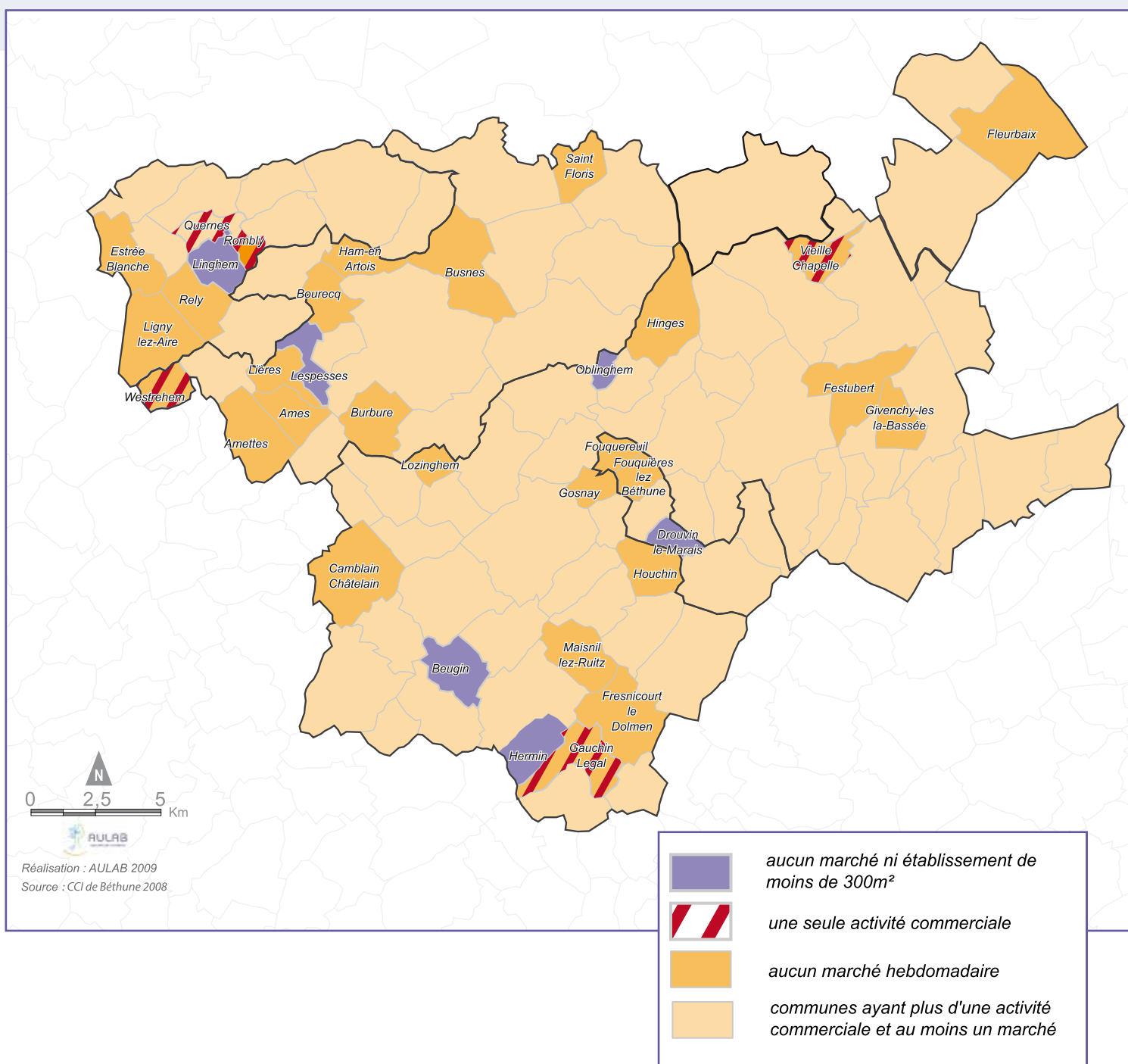
2 735 établissements de moins de 300 m²
(dont 612 dans les communes de moins de 3 000 habitants et 2 123 dans les communes de plus de 3 000 habitants)



Répartition des établissements de moins de 300 m² par secteur d'activité et par EPCI



L'inégalité de l'offre commerciale territoriale

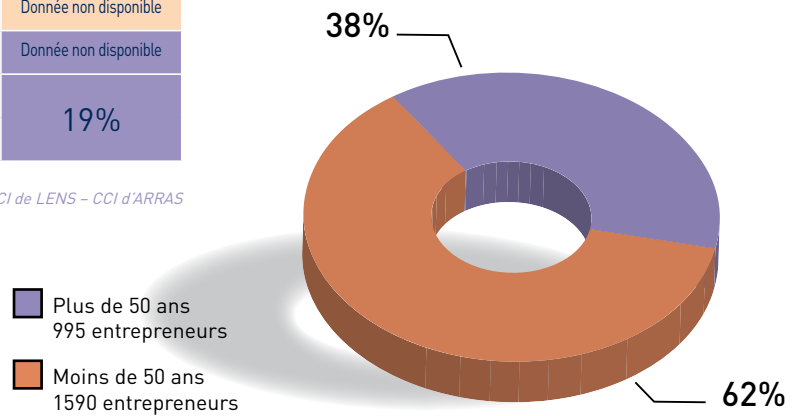


Age des entrepreneurs (2585 entrepreneurs sur l'Arrondissement de Béthune)

Age des entrepreneurs	Arrondissement de BETHUNE	Arrondissement de LENS	Arrondissement d'ARRAS
< 30 ans	9%	Donnée non disponible	Donnée non disponible
30 - 40 ans	27%	Donnée non disponible	Donnée non disponible
41 - 55 ans	44%	Donnée non disponible	Donnée non disponible
56 - 65 ans	16%	20%	19%
> 65 ans	4%		

Sources : CCI de BETHUNE - CCI de LENS - CCI d'ARRAS

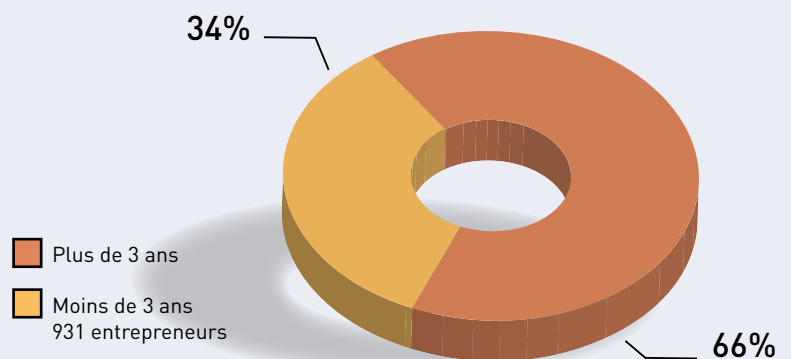
o 38% des entrepreneurs de l'Arrondissement de Béthune ont plus de 50 ans



Source : CCI de BÉTHUNE

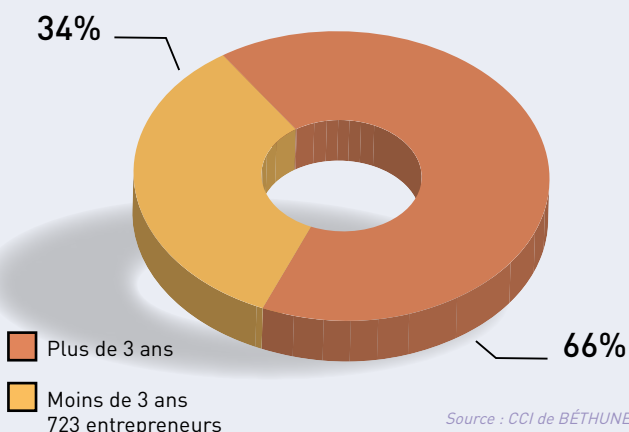
Les établissements de plus et de moins de 3 ans

o Arrondissement de BETHUNE
(2735 établissements)



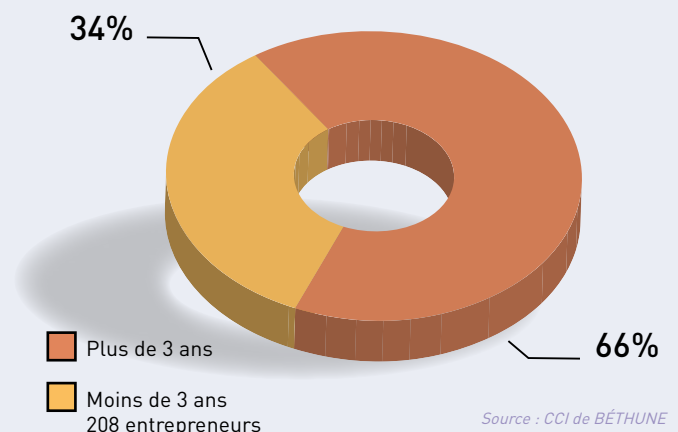
Source : CCI de BÉTHUNE

o Communes de plus de 3000 habitants
(2123 établissements)



Source : CCI de BÉTHUNE

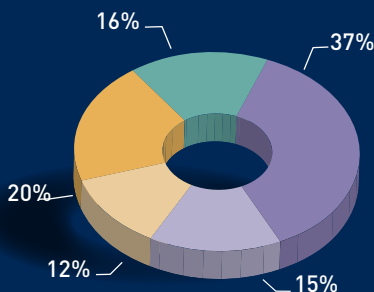
o Communes de moins de 3000 habitants
(612 établissements)



Source : CCI de BÉTHUNE

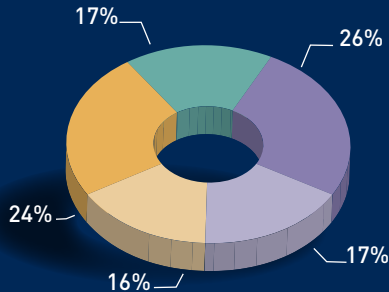
L'emploi dans les établissements de moins de 300 m²

○ Arrondissement de Béthune 5 311 salariés



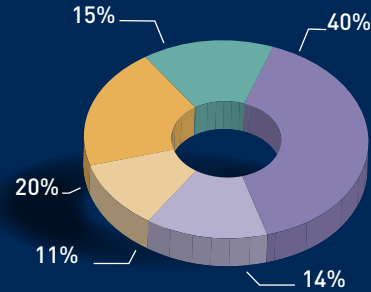
- Alimentaire / 838 salariés
- Non alimentaire (équipement de la personne, de la maison...) / 1 963 salariés
- Automobile, motos / 798 salariés
- Services aux particuliers (coiffure, réparation, taxi...) / 627 salariés
- Hôtels, restaurants, cafés / 1 085 salariés

○ Communes de moins de 3000 habitants 1 087 salariés



- Alimentaire / 1 304 salariés
- Non alimentaire (équipement de la personne, de la maison...) / 2 315 salariés
- Automobile, motos / 1 472 salariés
- Services aux particuliers (coiffure, réparation, taxi...) / 699 salariés
- Hôtels, restaurants, cafés / 1 416 salariés

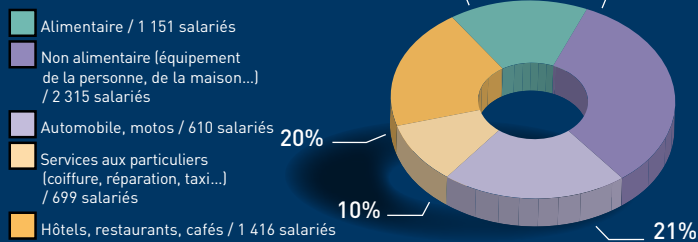
○ Communes de plus de 3000 habitants 4 224 salariés



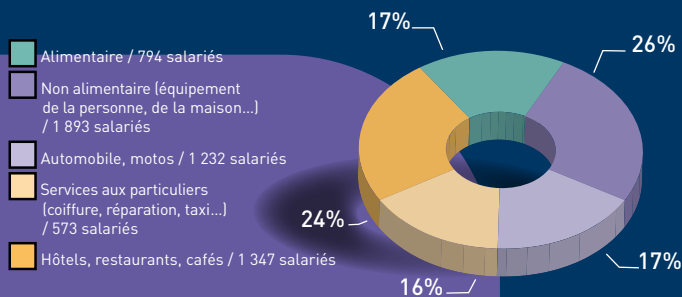
- Alimentaire / 650 salariés
- Non alimentaire (équipement de la personne, de la maison...) / 1 690 salariés
- Automobile, motos / 610 salariés
- Services aux particuliers (coiffure, réparation, taxi...) / 450 salariés
- Hôtels, restaurants, cafés / 824 salariés

Source : CCI de BÉTHUNE

○ Arrondissement de Lens 7 053 salariés



○ Arrondissement d'Arras 5 839 salariés



Source : CCI de LENS

Source : CCI d'ARRAS

Sources : CRCI Nord Pas-de-Calais - Assedic du Pas-de-Calais - CCI de BETHUNE - CCI de LENS - CCI d'ARRAS

Filières	Arrondissement de BETHUNE		Arrondissement de LENS		Arrondissement d'ARRAS	
	Effectif salarié*	%	Effectif salarié*	%	Effectif salarié*	%
Agriculture, sylviculture et pêche	28	0,0005%	9	0,0002%	31	0,00%
Industrie	21835	38%	12145	16%	11077	20%
Energie	112	0,002%	519%	1%	250%	0,005%
Commerce et services aux particuliers - sont exclus les GMS *** (plus de 300 m ²)**	5311	9%	7053	9%	5839	10%
Commerces de plus de 300 m ² **	6941	12%	13272	17%	7621	13%
Logistique	2376	4%	6444	8%	4277	8%
BTP	6325	11%	8266	11%	7003	12%
Services aux entreprises	7210	13%	18825	24%	10009	18%
Education, santé, action sociale	6619	12%	8523	11%	8366	15%
Administration	651	1%	3062	4%	2103	4%
TOTAL	57408	100%	78118	100%	56576	100%

* L'effectif salarié ne comptabilise que les salariés cotisants à l'Assedic et exclut les entrepreneurs au 31/12/07

** Effectif connu au 31/12/08

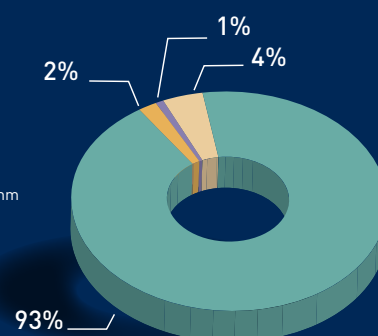
*** Grandes et Moyennes Surfaces Spécialisées

Le commerce de moins de 300 m², une richesse fiscale de 3 600 000 € (Produit prévisionnel de TP 2009)

○ Répartition du produit prévisionnel de TP 2009 entre les EPCI de l'Arrondissement de Béthune

Sources : Trésorerie Générale du Pas-de-Calais (non communiqué : CCFL - CCMFPL)

- CA Artois Comm
- CCNE
- CCAF
- CCAL



Le FISAC

(Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce),

○ UN OUTIL PRÉCIEUX ET RECONNU PAR LA LOI DE MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE (LME)

La création du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) découle de l'article 4 de la loi N° 89-1008 du 31 décembre 1989.

Dispositif fondé sur la solidarité financière entre la grande distribution et les petites entreprises, le FISAC est alimenté par la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) acquittée par les entreprises

dont la surface de vente est supérieure à 400 m².

L'article 100 de la Loi de Modernisation de l'Economie (LME) du 4 août 2008 a donné une réelle base législative au FISAC, ce qui confirme l'importance de ce fonds pour la création, le maintien et la modernisation du commerce, de l'artisanat et des services de proximité.

Le FISAC se distingue en :

- Opérations d'aménagement dans les communes rurales,
- Opérations rurales individuelles,
- Opérations collectives de modernisation en milieu rural,
- Opérations urbaines,
- Opérations urbaines dans les zones urbaines sensibles (ZUS) et les zones franches urbaines (ZFU).

○ LES NOUVEAUTÉS LME/FISAC

• FINANCER LES ETUDES nécessaires à l'élaboration d'un cahier des charges qui permettra aux communes d'engager au mieux un projet de revitalisation de leur territoire.

• PRENDRE EN CHARGE UNE PARTIE DES INTERETS D'EMPRUNT CONTRACTES PAR LES COMMUNES pour l'acquisition de fonds de commerce dans le cadre de l'exercice du droit de préemption.

• ACCOMPAGNER LES ACTIONS COLLECTIVES de redynamisation d'une rue ou d'un quartier qui aurait été durablement affecté par des travaux publics. Mais également, certaines évolutions du dispositif :

• FIXATION A 1 MILLION D'EUROS du plafond de CA HT des entreprises éligibles,

• ELARGISSEMENT DES OPERATIONS EN ZONE RURALE, seuil porté à 3.000 habitants,

• MAJORATION des aides directes aux entreprises en ZONE RURALE :
- les dépenses d'investissement subventionnables passent de 50.000 à 75.000 €
- le taux de financement passe à 30 % et à 40 % pour dépenses PMR et sécurisation

• ELIGIBILITE DES COMMERCANTS NON SEDENTAIRES et hôtels, restaurants, cafés .

Le FDACR

(Fonds Départemental d'Adaptation du Commerce Rural)

L'objectif de ce dispositif est d'assurer le maintien d'une présence commerciale harmonieuse en zone rurale.

Ce fonds est réservé aux TPE de moins de 10 salariés réalisant 1 million d'euros de chiffre d'affaires maximum, immatriculées au Registre du Commerce et des Sociétés.

Les aides du FDACR concernent les entreprises commerciales, artisanales et les prestataires de services aux particuliers, pour la création, le développement, la reprise.

Les opérations éligibles sont implantées dans des communes rurales de moins de 5.000 habitants.

Les opérations individuelles peuvent être réalisées avec une maîtrise d'ouvrage publique ou privée.

Les opérations collectives ne peuvent être portées que par une commune ou une communauté de communes.

Le taux d'intervention du FDACR est de 30 % avec plafond d'aide et seuil minimal d'investissement.



Agence d'Urbanisme de l'Arrondissement de Béthune

Centre Jean Monnet - Avenue de Paris - BP 50594 - 62411 Béthune Cedex - Tél : 03 21 56 11 42 - Fax : 03 21 56 17 03 - contact@aulab.fr - www.aulab.fr
CCI de l'arrondissement de Béthune - 24, rue Sadi Carnot - 62400 Béthune - Tél : 03 21 64 64 64 - Fax : 03 21 56 36 08 - contact@bethune.cci.fr - www.bethune.cci.fr
Directeur de publication : le Président Alain Wacheux. ISNN : 1968-9314